



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-13463>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-13463

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-3928

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Construction du terrain de football n°2 en gazon synthétique au complexe sportif Henri Terré - Relance du lot n°2 : gazon synthétique-

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation porte la construction du terrain de football n°2 en gazon synthétique avec un tracé de jeu 105m x 68m, de niveau 4, dans le complexe Henri Terré situé sur la commune de Rosières. L'éclairage sera réalisé par le Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Aube. Il s'agit de la relance du lot n°2, déclaré sans suite pour motif d'intérêt général lors de la précédente consultation, par décision n° 2023/0116 reposant sur une redéfinition du besoin plus respectueuse pour l'environnement. A titre indicatif : Date prévisionnelle de notification : fin février 2024. Date prévisionnelle de début de la période de préparation : mars 2024. Conformément à l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, les prestations étaient initialement décomposées en 4 lots définis comme suit : - Lot n°1 : Terrassement, VRD (lot attribué lors de la 1ère consultation), - Lot n°2 : Gazon synthétique, - Lot n°3 : Équipements sportifs (lot attribué lors de la 1ère consultation), - Lot n°4 : Clôtures (lot attribué lors de la 1ère consultation). Cette consultation porte donc uniquement sur la relance du lot n°2 « Gazon synthétique ». La durée globale du marché est de 12 mois à compter de la date de la notification du marché au titulaire. Le délai d'exécution est de 12 semaines, y compris 8 semaines de préparation. La période de préparation d'une durée de 8 semaines débutera à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage et le délai d'

exécution d'une durée de 4 semaines débutera à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des travaux.-.

Section 4 - Informations rectificatives

- Mesdames, Messieurs, L'article 8-1 du Règlement de la Consultation ayant été modifié, la date de remise des offres fait donc l'objet d'un report au vendredi 9 février 2024 à 17h00. En ce sens, nous vous invitons à télécharger les dernières versions du Règlement de la consultation et de l'Acte d'Engagement. Cordialement. La Direction Commande Publique et Achats Transversaux

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/02/2024